CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2019 à 20h30

1- Travaux de la mairie -Bilan financier:

L'ensemble des travaux d'extension et de rénovation de la mairie s'élève à la somme de 184 736€ TTC. Actuellement les travaux sont en cours et le plan d'intervention prévoit l'achèvement au 15 septembre 2019.

2- <u>Travaux de voirie - débernage de la VC N° 4 et des chemins ruraux de la</u> Bréhardière et de la Hectière :

Les travaux du programme de voirie 2019 seront réalisés entre le 13 et 27 mai, ainsi que pour le RD7.

Travaux à l'intérieur de l'agglomération - RD 711^e le Bourg Robert :

Le Conseil remercie la Préfecture pour la dotation (DETR) de 12 122€ pour l'aménagement piétonnier au « Bourg Robert », soit 20% du total HT. Dès réception de la dotation des Amendes de police, nous confirons le suivi du chantier au Conseil départemental.

Travaux RD 911° - Renforcement AEP:

Le renforcement AEP par le SMPGA est en cours.

Les travaux de réfection de la voirie RD 911^e se feront après ces travaux, courant second semestre 2019 par le Conseil départemental.

3- Subventions 2019 :

Il a été décidé d'harmoniser les subventions versées aux associations, et de verser aux sociétés sportives et culturelles 10€ par licenciés Pontois. Le montant total des subventions s'élève à 7 098€.

4- <u>Cimetière - nouveau règlement et cavurne :</u>

Lors du conseil du 1^{er} décembre 2016, nous avions évoqué la mise à jour du règlement par la prise d'un arrêté et également l'application d'un nouveau tarif pour les cavurnes, de dimension 60x60.

De plus, il a été proposé l'achat d'une plaque nominative au jardin du souvenir. Le devis a été accepté par le Conseil municipal.

Pour finir, les concessions abandonnées feront l'objet de procédure de reprise par la

commune.

5- Questions diverses:

- <u>DELIBERATION Com D'agglo</u> - Statuts de la Com d'agglo - RIS du Teilleul

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Restitution de la compétence « Relais Informations Services à Le Teilleul »

Le Conseil municipal;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2019/04/08-64 du conseil communautaire du 8 avril 2019 décidant de restituer la compétence « Relais d'informations Services à Le Teilleul » à ladite commune \dot{z}

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 24 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

EMET un avis **FAVORABLE** à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

Prochain Conseil municipal le 20 juin 2019 à 20h30